



Récépissé de déclaration d'achat

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

(Article R.322-4 du code de la route)

Système d'immatriculation des véhicules

Identité du professionnel acquéreur

<input type="checkbox"/> Personne physique	<input checked="" type="checkbox"/> Personne morale
Nom :	Raison sociale : IVECO FRANCE
Prénom :	Numéro SIREN : 419683818
Adresse :	CENTRE OCCASIONS AUTOCARS AUTOBUS 14 AVN DU 24 AOUT 1944
Code Postal : 69960	Commune : CORBAS

Identité du vendeur

<input type="checkbox"/> Personne physique	<input checked="" type="checkbox"/> Personne morale
Nom :	Raison sociale : REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DE LA HTE-GNE
Prénom :	Numéro SIREN : 490009255
Adresse :	68 - 70 BOULEVARD PIERRE SEMARD BP75225
Code Postal : 31079	Commune : TOULOUSE CEDEX 5

Informations concernant l'achat du véhicule

Numéro d'immatriculation :	DA-208-NW
Numéro VIN :	VNESFR1600M003044
Date et heure de l'achat :	24/07/2017 à 11h30

Déclaration effectuée le 08/08/2017 et enregistrée dans le système d'immatriculation des véhicules le 08/08/2017



DÉCLARATION DE CESSION D'UN VÉHICULE

(A REMPLIR PAR L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE)
Articles R. 322-4 et R. 322-9 du code de la route



N° 13754*01

Exemplaire n° 1
destiné à
l'acquéreur

Je soussigné(e), REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DE LA HAUTE GARONNE N° SIREN, le cas échéant
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE 4 9 0 2 5 5 0 0 9

domicilié(e) à : 68-70 boulevard Pierre Sémard BP 75225
N° de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
3 1 0 7 9 Toulouse cedex 5
Code postal Nom de la commune

déclare avoir * cédé cédé pour destruction
le 24 07 2017 à 14 30 le véhicule désigné ci-dessous
Jour Mois Année Heures Minutes (joindre le certificat d'immatriculation)

DA-208-NW VNESFR1600M003044 2 6 0 2 2 0 0 8
(A) Numéro d'immatriculation (E) N° d'identification du véhicule (B) Date de 1^{re} immatriculation du véhicule

RISBUS FR1607A
(D.1) Marque (D.2) Type variante version

TCP IVECO FRANCE
(J.1) Genre national (D.3) Dénomination commerciale

à IVECO FRANCE N° SIREN, le cas échéant
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE 4 1 9 6 8 3 8 1 8

Personne physique * Sexe : M F Personne morale *

Adresse complète : 14 avenue du 24 août 1944
N° de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
6 9 9 6 0 CORBAS FRANCE
Code postal Commune Pays

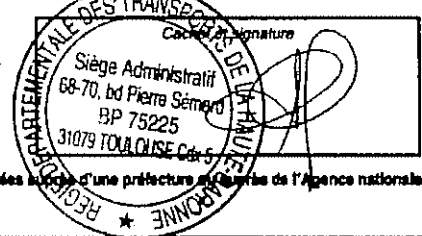
Présence du certificat d'immatriculation * : OUI NON

Si oui, merci de préciser ou 2013FC58994
(I) Date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation) Numéro de formule du certificat d'immatriculation ** (si nouveau format d'immatriculation)

Si non, veuillez préciser le motif :

Fait à Toulouse le 24 07 2017
Jour Mois Année

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données sur une préfecture ou auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés par voie postale.
Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale



CERTIFICAT DE VENTE (à remplir par l'ancien propriétaire)

Je soussigné(e), REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DE LA HAUTE GARONNE N° SIREN, le cas échéant
NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE 4 9 0 2 5 5 0 0 9

Adresse complète : 68-70 boulevard Pierre Sémard BP 75225
N° de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
3 1 0 7 9 Toulouse cedex 5
Code postal Commune

certifie avoir vendu le véhicule désigné ci-dessus à la personne susnommée le 24 07 2017
Jour Mois Année

Je certifie en outre * Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation

Merci d'indiquer :
Le kilométrage total parcouru s'il s'agit d'un véhicule acquis neuf par le vendeur ou dont le kilométrage réel peut être justifié. Sinon, indiquer le kilométrage inscrit au compteur suivi de la mention «non garanti».

Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel agréé (la liste des professionnels agréés est disponible en préfecture).
Veuillez préciser :
Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur et le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues.

A Toulouse le

SIGNATURE DU VENDEUR :
Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet
Helène ASPAR
Siège Administratif
68-70, bd Pierre Sémard
BP 75225
31079 TOULOUSE Cdx 5

SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR :
Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet
IVECO France
Centre d'achat d'autobus
14, avenue du 24 août 1944
69960 CORBAS
Tél : 04 72.28.16.00
Fax : 04 72.28.16.10



**ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES**

N°.....02/08/03329

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre :.....TCP..... Carrosserie : CAR
 Marque IRISBUS..... Type : SFR160 - 7A

N° d'identification du véhiculeVNESFR1600M003044

**NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)**

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur.....	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur.....	0	0	0	0
Assis (hors strapontins).....	55	55	55	55
Strapontins.....	0	0	0	0
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant.....	0	1	0	1
Accompagnateurs(s) obligatoires(s).....	0	0	0	0
Debout.....	24	22	(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées.....	80	79	56	57

(a) En application de l'article 76, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur.....	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur.....
Couchés.....
Assis.....
Accompagnateur obligatoire couché.....
..... assis.....
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées.....
..... assises
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées.....

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
 Le véhicule est muni d'un ralentisseur en application de l'art 37
 Le véhicule est équipé de feux de détresse à l'ouverture des portes
 Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h
 Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome

Fait à ANNONAY , le 06 FEV. 2008
 Le constructeur

IVECO FRANCE
 Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
 1, rue des Carrières - Août 1944 - Porte E
 69200 Vénissieux Cedex
 TEL : 04 78 81 81 81 LYON

K09.08



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE LOURD

N° d'imprimé : **K005268425**

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE

NATURE DU CONTRÔLE : **CV**
 DATE DU CONTRÔLE : **03/02/2017**
 N° DU PROCÈS VERBAL : **17027832**

INFORMATION SUR LA VISITE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : **17027811** DATE : **03/02/2017**
 N° D'AGRÈMENT DE L'INSTALLATION : **5031K249**

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

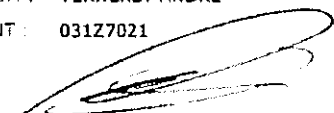
N° D'AGRÈMENT : **5031K249**
 RAISON SOCIALE : **AUTO BILAN FRANCE**
 ADRESSE : **19 Avenue Clément Ader**
31770 COLOMIERS

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES RELEVÉS LORS DU CONTRÔLE

Document présenté : Certificat d'immatriculation

1.1.4.4.1. **RALENTISSEUR : Essai non réalisable en raison de la conception du ralenti**

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRÉNOM : **VERNEREY ANDRE**
 N° D'AGRÈMENT : **03127021**
 SIGNATURE : 

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DA-208-NW (F)	19/11/2013	26/02/2008
Genre	Marque	Type
TCP	IRISBUS	SFR1607A
N° de série	Energie	
VNESFR1600M003044	GO	
Kilométrage au compteur	Carrosserie	
434942	CAR	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU VÉHICULE

ÉTAT DE CHARGE : **A vide** CATÉGORIE : **TCP**
 VÉHICULE ASSOCIÉ :

PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

NOM : **REGIE DEPARTEMENTALE DES TPS DE LA**
 ADRESSE : **68 70 BOULEVARD PIERRE SEMARD**
31079 TOULOUSE CEDEX 5

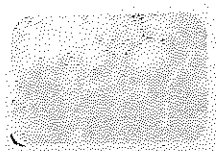
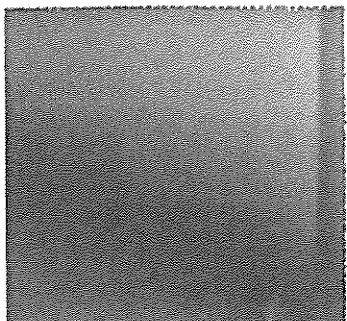
RÉSULTAT DU CONTRÔLE TECHNIQUE

RÉSULTAT : **A - Véhicule accepté**

DATE DU PROCHAIN CONTRÔLE : **03/08/2017**

Numéro de la vignette pare-brise en cas
 de visite technique favorable : **K005268425**

MESURES



5808.

ATTESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE

Je, soussigné (nom et prénom): DELBREIL Nicolas
Vérificateur qualifié sous le numéro: TCP/15.X031280
certifie que l'éthylotest antidémarrage décrit ci-après a été vérifié par moi-même conformément aux règles applicables et aux instructions fournies par le fabricant du système.

Description du véhicule :

Marque : IRISBUS
Numéro d'immatriculation : DA-208-NW
Numéro de série : VNESFR1600M003044

Description de l'EAD :

Analyseur:
- Marque : DRAGER
- Type : INTERLOCK XT
- Numéro d'identification : ARFA-5188
Module de commande:
- Marque : DRAGER
- Type : INTERLOCK XT
- Numéro d'identification : AREK-1262

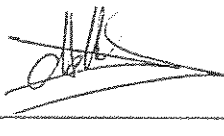
Date de la prochaine vérification périodique :

Mois : 03 Année : 2018


Fait le 23-03-2017

Adresse du vérificateur :

SÉRIGNAC SERVICES 141 Chemin De Fenouillet 31075 Toulouse cedex 2

Fonction:	Technicien Ethylotest
Signature:	
Cachet:	SÉRIGNAC SERVICES S.A.S 141, chemin de Fenouillet 31075 TOULOUSE CEDEX Tél. 05 61 70 14 81 - Fax 05 61 70 22 99 SIREN 329 735 047 00022

5806

1B.7.440.02	ATTESTATION LIMITEUR DE VITESSE		Page: 1/1	N° d'inter: 5636
Atelier: SERIGNAC SERVICES 141 Chemin De Fenouillet 31075 Toulouse cedex 2				
Date du RDV: 03-10-2016	Date d'édition: 03-10-2016	Motif de l'intervention: IP+LN	marque: CA31	
Identification du client: REGIE D.T. 31 68 BOULEVARD PIERRE SEMARD 31079 TOULOUSE CEDEX 5				
Identification Véhicule				
Marque: IRISBUS	VRN: DA-208-NW	VIN: VNESFR1600M003044		
Type: BUS	PV: 13.3 t	MEC: 26-02-2008		
Relevé d'anomalie à l'arrivée du véhicule				
Arrêté du 23 décembre 2002: ANNEXE 8				
ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE.				
<p>Le technicien d'inspection périodique de notre organisme valide l'installation limiteur de vitesse du véhicule.</p> <p>A sa réception le véhicule se conformait aux conditions d'exécution du service.</p> <p>Je soussigné : - station agréée chronotachygraphe Notre organisme atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessus a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.</p> <p>Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 100km/h.</p> <p>Echéance de validité de la présente attestation : 03-10-2017</p>				
Information destinée aux autorités de contrôle: Les enregistrements du chronotachygraphe entre le 03-10-2016 à 11:03 et le 03-10-2016 à 12:39, sont de la responsabilité de notre organisme agréé.				
Le client désigne M comme signataire du constat d'intervention		L'organisme SERIGNAC SERVICES désigne M Nicolas DELBREIL comme signataire du constat d'intervention: <div style="text-align: right;">  SÉRIGNAC SERVICES S.A.S 141, Chemin de Fenouillet 31075 TOULOUSE CEDEX Tél. 05 61 70 14 81 - Fax 05 61 70 22 99 SIREN 329 735 047 00022 </div>		

5808

1B.7.420.02	CONSTAT D'INSPECTION PERIODIQUE		Page: 1/1	N° d'inter: 5636
Nom et lieu: SERIGNAC SERVICES 141 Chemin De Fenouillet 31075 Toulouse cedex 2			agrément: 15.17.271.013.1	
Date du RDV: 03-10-2016	Date d'édition: 03-10-2016	Motif de l'intervention: IP+LN	marque apposée: CA31	
Identification du client: REGIE D.T. 31 68 BOULEVARD PIERRE SEMARD 31079 TOULOUSE CEDEX 5				
Identification Véhicule				
Marque: IRISBUS	VRN: DA-208-NW	VIN: VNESFR1600M003044	MEC: 26-02-2008	
Pneumatiques				
Marque: BRIDGESTONE	Taille: 295/80R22.5	Pression: 7.5 bar		
Identification de l'UEV				
Marque: Siemens AG	SV	Référence: 1381.1072100007	N° de série: 976612	
Date de fabrication: 21-12-2007	Version de logicielle: V1213		N° d'homologation: e1-84	
Identification du capteur				
Mq.: CONTINENTAL	Référence: KITAS 2171-2	N° d'homologation: e1-175	N° de série: 1949291	
Relevé d'anomalie à l'arrivée du véhicule				
Relevé des anomalies donnant lieu à une information DIRECCTE				
Annexe V à l'instruction 05.00.271.001.				
10: Absence plaquette d'installation.		11: Plaquette d'installation endommagée ou déplacée.		
12: Renseignements incomplets sur la plaquette d'installation.		13: Dépassement de la date de validité portée sur la plaquette d'installation.		
14: Dépassement du délai de 14 jours suivant l'installation ou l'immatriculation du véhicule pour le premier étalonnage.		20: Inscriptions d'identification de l'UEV non conformes aux dispositions réglementaires.		
21: Non concordance des paramètres techniques affichés ou imprimés par l'UEV avec ceux de la plaquette d'installation ou des inscriptions réglementaires de l'installation (UEV et capteur de mouvement).		22: Absence ou non intégrité des scellements de l'unité embarquée sur le véhicule.		
30: Inscriptions d'identification du capteur de mouvement non conformes aux dispositions réglementaires.		31: Absence ou non intégrité du scellement du capteur de mouvement sur le véhicule, attention: - signalement à la DIRECCTE, sauf si le bris de scellement a pour origine avérée une intervention sur la boîte de vitesses.		
40: Non intégrité du câble de liaison entre l'UEV et le capteur de mouvement.		41: Lorsque seul un examen visuel de l'intégrité de la liaison a pu être totalement effectué.		
42: Lorsque l'examen d'intégrité n'a pas pu avoir lieu.		50: Autre (à préciser): information DIRECCTE si nécessaire.		
61: UEV montée et non activée sur véhicule neuf.		62: Pas d'UEV montée sur véhicule importé.		
63: UEV montée et non activée sur véhicule neuf sans immatriculation.				
Informations relevées sur la plaquette concernant l'organisme agréé: QUALITY PARTNER				
Résultat de l'inspection (référence de la procédure utilisée 1B.7.133.01.)				
Le technicien d'inspection périodique de notre organisme valide l'installation chronotachygraphique du véhicule. A sa réception le véhicule se conformait aux conditions d'exécution du service. Notre organisme garantit en particulier au départ du véhicule la conformité: - des fonctionnalités: de l'imprimante, de l'affichage, des enregistrements cartes et UEV ... - des paramétrages des coefficients caractéristiques du véhicule ainsi que de l'heure UTC. - des scellements ainsi que des certificats d'homologations de l'UEV et du capteur de mouvement. Echéance de validité de l'inspection périodique : 02-10-2018				
Important: la date de début de votre prochain téléchargement devra être le 27-07-2016.				
Information destinée aux autorités de contrôle: Les enregistrements du chronotachygraphe entre le 03-10-2016 à 11:03 et le 03-10-2016 à 12:39, sont de la responsabilité de notre organisme agréé.				
Le client désigne M comme signataire du constat d'intervention		L'organisme SERIGNAC SERVICES désigne M Nicolas DELBREIL comme signataire du constat d'intervention:		
 <p>SERIGNAC SERVICES S.A.S 141 Chemin de Fenouillet 31075 TOULOUSE CEDEX Tél. 05 61 70 14 81 - Fax 05 61 70 22 99 SIREN 329 735 047 00022</p>				

N° 031249171000603V001

Prestation : Contrôle complémentaire d'accès handicapé

Référence Client : RE147

Lieu de vérification :

Entreprise : REGIE DEP DES TPS HTE GARONNE

AUTO BILAN FRANCE

68-70 BLD PIERRE SEMARD - BP75225

19 AVENUE CLEMENT ADER

31079 TOULOUSE CEDEX 5

31770 COLOMIERS

Adresse de facturation :

Vérification semestrielle

REGIE DEP DES TPS HTE GARONNES

Date de vérification : 03/02/2017

68-70 BLD PIERRE SEMARD - BP75225

31079 TOULOUSE CEDEX 5

Propriété, conservation – Ce rapport est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérification réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail. Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D 4711-3. « Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications. »

Confidentialité – sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements – dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de leurs numéros plaqués sur le véhicule. En cas d'anomalie l'appareil est identifié sa désignation et le numéro d'immatriculation du véhicule.

Observations – Elles décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans ce rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent être associées, cependant le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence de marquage d'observation signifie que lors de notre inspection aucun défaut n'était relevé. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

Représentant de l'entreprise :

Intervenant DEKRA :

BRENIEL

VERNEREY

Date du rapport : 03/02/2017



On the safe side*

	OBSERVATIONS	Eléments vérifiés	Présence d'un défaut	Localisations	Mise à l'arrêt conseillée
16	Protecteurs	<input type="checkbox"/>			
16.1	Carter de protection inefficace		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
16.2	Verrouillage capot de protection défectueux		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17	Organes de commandes	<input checked="" type="checkbox"/>			
17.1	Dispositif de mise en route déficient		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.2	Identification des commandes non satisfaisante		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.3	Non retour au point neutre d'une ou de plusieurs commandes		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.4	Commande(s) cassée(s) ou défectueuse(s) ou absente(s)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.5	Absence ou inefficacité du coupe-circuit		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.6	Jeu excessif dans les commandes		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.7	Double commande inefficace		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18	Abaque de charge-Consignes-Affichage-Indicateurs	<input checked="" type="checkbox"/>			
18.1	Abaque de charge absente ou illisible		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.2	Identification à compléter		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.3	Absence de plaque d'identification		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.4	Absence de consignes d'utilisation de l'appareil, à afficher		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.5	Consignes d'utilisation et/ou de sécurité absentes ou dégradées		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.6	Incohérence entre l'abaque de charge et l'équipement de préhension installé		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
19	Energie(s)	<input checked="" type="checkbox"/>			
19.1	Fuite au niveau de la pompe		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
20	Essais à vide	<input type="checkbox"/>			
20.1	Non fonctionnement		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
20.2	fonctionnement aléatoire		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
21	Essais en charge	<input checked="" type="checkbox"/>			
21.1	Glissement excessif des freins de levage lors des essais. Freins à remettre en état.		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
21.2	Descente de la charge excessive		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
21.3	Les essais de fonctionnement n'ont pas été réalisés car l'appareil a fait l'objet de travaux intéressant les organes essentiels. Cet appareil doit faire l'objet d'un examen d'adéquation et d'épreuves avant remise en service.		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Commentaires (point de contrôle – commentaire)

Vérification :

La vérification se compose :

- D'un examen de l'état de conservation des parties accessibles et visibles sans démontage.
- D'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

-apprécier l'état de conservation de l'équipement.

Détecter les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux,...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc...)

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- Apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil à vide et en charge.
- S'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

	OBSERVATIONS	Eléments vérifiés	Présence d'un défaut	Localisations	Mise à l'arrêt conseillée
16	Protecteurs	<input type="checkbox"/>			
16.1	Carter de protection inefficace		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
16.2	Verrouillage capot de protection défectueux		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17	Organes de commandes	<input checked="" type="checkbox"/>			
17.1	Dispositif de mise en route déficient		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.2	Identification des commandes non satisfaisante		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.3	Non retour au point neutre d'une ou de plusieurs commandes		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.4	Commande(s) cassée(s) ou défectueuse(s) ou absente(s)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.5	Absence ou inefficacité du coupe-circuit		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.6	Jeu excessif dans les commandes		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17.7	Double commande inefficace		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18	Abaque de charge-Consignes-Affichage-Indicateurs	<input checked="" type="checkbox"/>			
18.1	Abaque de charge absente ou illisible		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.2	Identification à compléter		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.3	Absence de plaque d'identification		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.4	Absence de consignes d'utilisation de l'appareil, à afficher		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.5	Consignes d'utilisation et/ou de sécurité absentes ou dégradées		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18.6	Incohérence entre l'abaque de charge et l'équipement de préhension installé		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
19	Energie(s)	<input checked="" type="checkbox"/>			
19.1	Fuite au niveau de la pompe		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
20	Essais à vide	<input type="checkbox"/>			
20.1	Non fonctionnement		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
20.2	fonctionnement aléatoire		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
21	Essais en charge	<input checked="" type="checkbox"/>			
21.1	Glissement excessif des freins de levage lors des essais. Freins à remettre en état.		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
21.2	Descente de la charge excessive		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
21.3	Les essais de fonctionnement n'ont pas été réalisés car l'appareil a fait l'objet de travaux intéressant les organes essentiels. Cet appareil doit faire l'objet d'un examen d'adéquation et d'épreuves avant remise en service		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Commentaires (point de contrôle - commentaire)

.....

.....

.....

Vérification :

La vérification se compose :

- D'un examen de l'état de conservation des parties accessibles et visibles sans démontage.
- D'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

-apprécier l'état de conservation de l'équipement.

Déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux,...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc...)

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- Apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil à vide et en charge.
- S'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

IDENTIFICATION :

Nature : Accès handicapés Marque de l'appareil : HUBNER Type : EXEO C

Année de mise en service : 2007 N° de série : L-0233-2007 Marquage : CE CMU : 300KG

Porteur : DA-208-NW Charge de référence : 300KG Charge d'essai : 300KG

	OBSERVATIONS	Eléments vérifiés	Présence d'un défaut	Localisations	Mise à l'arrêt conseillée
0	Documents	<input checked="" type="checkbox"/>			
0.1	Absence de la notice d'utilisation		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
0.2	Absence du carnet de maintenance		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
0.3	Absence du certificat de conformité		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
0.4	Absence du PV de mise ou de remise en service		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
0.5	Absence du dernier rapport de VGP				
1	Liaison mécanique au véhicule - Fixation au véhicule	<input checked="" type="checkbox"/>			
1.1	Corrosion importante		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1.2	Fissure		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1.3	Rupture		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2	Equipements de préhension - Plateau	<input type="checkbox"/>			
2.1	Plateau déformé		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2.2	Surface du plateau non antidérapante		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2.3	Absence ou inefficacité du système de verrouillage du plateau en position route		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2.4	Signalisation du plateau absente ou inefficace		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2.5	Sécurité anti écrasement inefficace		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2.6	Butées de retenue de charge inefficaces		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3	Accès handicapé - Plateforme	<input checked="" type="checkbox"/>			
3.1	Plateforme déformée		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3.2	Surface du plateforme non antidérapante		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3.3	Absence ou inefficacité du système de verrouillage du plateforme en position route		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3.4	Signalisation de la plateforme absente ou inefficace		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3.5	Sécurité anti écrasement inefficace		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3.6	Butées de retenue de charge inefficaces		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4	Dispositifs de levage - Bras support	<input checked="" type="checkbox"/>			
4.1	Dispositif de verrouillage inefficace		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4.2	Arrêt d'axe inefficace côté gauche		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4.3	Arrêt d'axe inefficace côté droit		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4.4	Déformation du bras gauche		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4.5	Déformation du bras droit		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4.6	Grippage au niveau du parallélogramme		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
7	Fissure au niveau des attaches du plateau côté gauche		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4.8	Fissure au niveau des attaches du plateau côté droit		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4.9	Jeu au niveau de l'articulation bras droit		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4.10	Jeu au niveau de l'articulation bras gauche		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Description du véhicule SFR160

0 GÉNÉRALITÉS

- 0.1 Constructeur : IVECO France
Porte E - 1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
- 0.3 Marque : IRISBUS
- 0.4 Désignation commerciale : ARWAY - CROSSWAY - RECRCO - EVADYS H
- 0.5 Catégorie Internationale : M3
- 0.6 Genre : TCF
- 0.7 Type : SFR160
Variante(s) : /
Version(s) : 6A - 7A - 5C - 6C - 7C - 6H - 7H
Version 6A = carrosserie ARWAY empattement 6,200
Version 7A = carrosserie ARWAY empattement 6,965
Version 5C = carrosserie CROSSWAY ou RECRCO empattement 5,300
Version 6C = carrosserie CROSSWAY ou RECRCO empattement 6,200
Version 7C = carrosserie CROSSWAY ou RECRCO empattement 6,965
Version 6H = carrosserie EVADYS H empattement 6,200
Version 7H = carrosserie EVADYS H empattement 6,965
- 0.7.1 Décodage de TVV : /
- 0.8 Puissance administrative : 21 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes - indices de charge égale ou supérieur à :
- | | Essieu 1 | Essieu 2 |
|---------|-----------|-----------|
| Charge | 7 100 | 12 600 |
| Indice* | 152 / ... | ... / 148 |
- * Indice de vitesse \geq K
- 1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
- 1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 19 000
- 2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
- 2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie : 22 500
- 2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 3 500
- 2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 300
- 2.5 Charge maximale admissible :
- 2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
- 2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 600
- 2.6 Voie avant en version 6A et 7A : 2,026 ou 2,038 (jante acier) ou 2,050 (jante aluminium)
Voie avant en version 5C-6C et 7C : en version 6H et 7H : 2,068 ou 2,078 (jante acier) ou 2,092 (jante aluminium)
- 2.7 Voie arrière : 1,814 (jante acier) ou 1,833 (jante aluminium)
- 2.8 Empattement = 5,300 en version 5C - 6,200 en version 6A-6C-6H et 6,965 en version 7A-7C-7H

- VALEURS LIMITEES A RESPECTER APRES AMENAGEMENT -

(valeurs limites minimales pour le véhicule aménagé)

Versions :	6A	7A	5C	6C	7C	6H	7H
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :							
2.9.0 Total :	9650						
2.9.1 sur essieu 1 :	2825						
2.9.2 sur essieu 2 :	6358						
2.10 Porte-à-faux avant :	2,498		2,063		2,503		2,536
2.11 Porte-à-faux arrière :							
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,293			3,292			3,293
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	3,293			3,292			3,293
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires :	3,293			3,292			3,293
2.12 Longueur hors-tout :	11,991	12,756	10,655	11,995	12,760	12,029	12,794
2.13 Largeur hors-tout :	2,550						

- VEHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGES -

ces poids varient en fonction des options et des aménagements

Versions :	6A	7A	5C	6C	7C	6H	7H
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :							
2.9.0 Total :	12150	12740	10370	11230	11620	12097	12530
2.9.1 sur essieu 1 :	4300	4690	3070	4060	4270	4268	4570
2.9.2 sur essieu 2 :	7850	8050	7300	7230	7350	7839	7960
2.10 Porte-à-faux avant :	2,498		2,063		2,503		2,536
2.11 Porte-à-faux arrière :							
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,293			3,292			3,293
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	3,293			3,292			3,293
2.12 Longueur hors-tout :	11,991	12,756	10,655	11,995	12,760	12,029	12,794
2.13 Largeur hors-tout :	2,550						

NOTA : pour les véhicules munis d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir augmenter la masse en charge maxi admissible (2.1) et la masse en charge maxi ensemble admissible (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 100 kg ou 300 kg.
La véhicule équipé du pont 11x41 associé à la boîte I ne bénéficie pas de cette majoration de poids de 300 kg.
Aucune majoration de poids n'est autorisée pour l'essieu 2

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination du type : F2BE3682-----
- 3.1.1 Marque : IVECO
- 3.1.2 Marquage moteur : F2BE3682-----
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Genre : Moteur thermique
- 3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur diesel à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
- 3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
- 3.2.4 Dispositif anti-pollution : OX, SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou SCR + CRT (Continuous Regeneration Trap) : système utilisant en plus de l'urée un filtre à particules

Moteur	SCR	SCR+ CRT
F2BE3682A*R et F2BE3682B*R	X	
F2BE3682A*S et F2BE3682B*S	X	
F2BE3682A*U et F2BE3682B*U		X

- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
- 3.4 Cylindrée : 7790
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : $16 \pm 0,8 / 1$ F2BE3682A* - F2BE3682B*-
- 3.6 Puissance maximale (kW) : 260 243
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2 050 2 050
- 3.8 Couple maximal (daNm ISO) : 150 150
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1 125 1 125
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : $2 250 \pm 100$ $2 250 \pm 100$
- 3.11 Carburant utilisé : G.D
- 3.12 Réservoir de carburant

	de série en version 6A-6C-7A-7C et 6H-7H	en option en version 6A-6C-7A-7C et 6H-7H
3.12.1 Emplacement	en avant de l'essieu 1	en avant de l'essieu 1
3.12.2 Capacité	310 litres ou 220 litres	440 litres ou 350 litres
3.12.3 Matériaux	plastique	plastique

	de série en version 5C	en option en version 5C
3.12.1 Emplacement	dans l'empattement	/
3.12.2 Capacité	350 litres	/
3.12.3 Matériaux	plastique	/

3.12.4 Réservoir d'urée

	de série	En option réservoir supplémentaire
3.12.4.1 Emplacement	à l'arrière droit	à l'avant de la porte milieu
3.12.4.2 Capacité	60 litres	60 litres
3.12.4.3 Matériaux	plastique	plastique

- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.
- 3.14 Type de filtre à air : sec.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
- 3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- | | F2BE3682A*- | F2BE3682B*- |
|--|-------------|-------------|
| 3.20.1 Valeur du niveau sonore (UBA) : | | |
| - avec boîte I | 87 | 87 |
| - avec boîte II et IV | 85 | 85 |
| - avec boîte III | 86 | 86 |
| 3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : | 1 540 | 1 540 |
| 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit. | | |
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) sur la plaque constructeur.
- 3.24 Classe environnementale :

Q555*0651C avec moteur F2BE3682A*(#) ou moteur F2BE3682B*(#)

Q555*0651G avec moteur F2BE3682A*(#) ou moteur F2BE3682B*(#)

Q555*0651K avec moteur F2BE3682A*(#) ou moteur F2BE3682B*(#)

(#) : A, B, C, D, E = désignation particulière pour identifier les moteurs sans filtreur de couple ne pouvant équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2005/61/CE

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte I mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1500 ou ZF 6S1601),
boîte II automatique à 4 rapports + 1 M. AR. (VOITH DB84.5),
boîte III mécanique à 12 rapports + 1 M. AR (ZF Astronic ZF 12 AS 1601)
boîte IV automatique à 6 rapport + 1 M. AR (ZF 6HP604C)
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : levier au plancher ou sélection sur pupitre + impulsion par comodo au volant. (Boîte I et III) ou clavier sur console (Boîte II et IV)
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0294-05-08 du 14 novembre 2007)

Je soussigné, IVECO France, Porte E - 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	D'un train moteur par décompression (sans incidence sur poids)	Oui	
	D'un train moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type F 2400/FN72-40 ou FN82-40, d'un poids de 300 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	Oui	Non
	D'un rapport de pont 11x41 et d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type F 2400/FN72-40 ou FN82-40 (obligatoire et sans incidence de poids) (*)	Oui	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte I, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	Oui	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte III, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	Oui	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîte II) (sans incidence sur poids) (*)	Oui	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîte IV) (sans incidence sur poids) (*)	Oui	Non
b)	D'un limiteur de vitesse à	100 km/h	
c)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	Oui	
d)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	Oui	Non
e)	D'un réservoir d'urée supplémentaire (*)	Oui	Non
f)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)		Non
g)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)	Oui	
h)	D'un podium démontable (Voir Nota 2) (*)	Oui	Non
i)	D'un chauffage autonome type Sphéros Thermo 300 (*)	Oui	Non
j)	D'un pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) voir Nota 3 (*)	Oui	Non
k)	De deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) voir Nota 3 (*)	Oui	Non
l)	D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)	Oui	Non
m)	D'un limiteur de couple de 40% (voir point 3.24 de la notice descriptive) (*)	Oui	Non
n)	D'une cabine toilette avec la possibilité d'un kit de condamnation permettant l'installation de 2 places assises en version 6H et 7H (*)	Oui	Non
o)	Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)		57

Nota 1: Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2: Le démontage du podium :

- supprime 4 places assises;
- nécessite le démontage de la portion concernée du porte bagage
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face à la plate-forme ainsi dégagée ;
- nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

Nota 3: L'installation du pack UFR :

- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 6 places assises
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

L'installation de deux packs UFR :

- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 6 places assises
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

Nota 4 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :

- 2005/55*2006/51C (Euro 4) avec moteurs F2BE3682A*R et F2BE3682B*R
- 2005/55*2006/51G (Niveau Euro 5) avec moteurs F2BE3682A*S et F2BE3682B*S
- 2005/55*2006/51K (Niveau EEV) avec moteurs F2BE3682A*U et F2BE3682B*U

(*) Rayer les mentions inutiles.

Fait à LYON, le : **06 FEV. 2008**

IVECO FRANCE
 Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
 1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
 69100 Venissieux Cedex
 RCS 419 083 818 LYON

- 8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 28 places debout en version A,
31 places debout en version C et 29 places debout en version H
- 8.3.3 Surface S0 = 26 m2 en version 7A-7C-7H et 24 m2 en version 6A-6C-6H et 21 m2 en version 5C
- 8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2 ^{ème} porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		2 places		3 à 5 places
		Maxi	Mini	
6A	Médiane M ou S	28	24	1
	Médiane Double	27	22	1
7A	Médiane M ou S	30	26	1
	Médiane Double	29	24	1
5C	Médiane M ou S	24	17	1
	Médiane N ou S	24	16	1
	Médiane Double	23	16	1
6C	Médiane M ou S	28	21	1
	Médiane N ou S	28	22	1
	Médiane Double	27	22	1
7C	Médiane M ou S	30	23	1
	Médiane N ou S	30	22	1
	Médiane Double	29	22	1
6H	Médiane M ou S	28	17	1
	Médiane Double	26	17	1
7H	Médiane M ou S	30	19	1
	Médiane Double	28	19	1

8.4.2 Equipements particuliers :

Suspensions : NON.

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ; en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places.

Banquette arrière : 3 à 5 places

- avec sièges entête e2-S019 ceinture 2 ou 3 points

- avec autres sièges : ceinture 3 points

Siège du convoyeur en option : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points en arrière de celui-ci.

Podium démontable impose une séparation et les ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci.

Rack à bagages : impose les ceintures 3 points en arrière de celui-ci.

Pack(s) UFR : impose une séparation et des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci.

L'emplacement pour le fauteuil est équipé de système de retenue du fauteuil roulant et de son occupant. Le véhicule est équipé d'une plate-forme élévatrice.

Sièges décalables : non.

Sièges basculables : non.

Sièges à dossier inclinable : en option.

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
6A et 7A	/	1M	/	1M ou S	/	/	/
5C et 6C	/	1M	/	1D	/	/	/
7C	/	1M ou 1N	/	1M ou N ou S	/	/	/
6H et 7H	/	1M	/	1D	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3.1 Porte de service : M, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.3.2 Porte de service : N, simple, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.3.2 Porte de service : D, double, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.

8.5.3.3 Porte de dégagement : néant.

8.5.3.4 Porte de secours : S, simple, à 1 ou 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.3.5 Autre porte : néant.

8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes
M, N, S ou D	Louvoyante

Les portes sont équipées :

- d'une commande électropneumatique au tableau de bord

- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.

Toutes les portes verrouillées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être verrouillées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière	Trappe ou Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont fenêtre de secours		
5C	7	2	6	2	1	1, 2 ou 3
6A-6C-6H	8	2	6	2	1	1, 2 ou 3
7A-7C-7H	9	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux pics liés au véhicule, trappes par éjection.

NOTA : Le cas échéant, la bale arrière est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrament :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

			6A 7A	6C 6C 7C	6H 7H
9.1	Feux de route :	2, groupés 2, indépendants	x	x	x
9.2	Feux de croisement :	2, groupés 2, indépendants	x	x	x
9.3	Feux de position :	2, incorporés aux feux de croisement 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux catadioptrés latéraux	x	x	x
9.3.1	avant :				
9.3.2	latéraux :				
9.4	Feux de position arrière :	2 (feux rouges arrière).	x	x	x
9.5	Indicateurs de changement de direction :	2, indépendants 2, indépendants 2 groupés. 1 ou 2 indépendants	x	x	x
9.5.1	Avant :				
9.5.2	Arrière :				
9.5.3	Latéraux :				
9.6	Feux stop :	2, indépendants 2, groupés	x	x	x
9.7	Éclairage de la plaque d'immatriculation :	2 feux indépendants	x	x	x
9.8	Dispositifs réfléchissants :	/	x	x	x
9.8.1	Avant :				
9.8.2	Arrière :				
9.8.3	Latéraux :	5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux feux de position	x	x	x
9.9	Feux de détresse :	par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.			
9.10	Feux de marche arrière :	2, indépendants 2, groupés	x	x	x
9.11	Feux de brouillard :	2, indépendants 2, indépendants 1 ou 2, groupés	x	x	x
9.11.1	Avant :				
9.11.2	Arrière :				
9.12	Feux d'encombrement :	2, indépendants 2, indépendants	x	x	x
9.12.1	Avant :				
9.12.2	Arrière :				
9.14	Feux spéciaux : En option, en partie haute de la face arrière : Indicateur de changement de direction : Feux stop :	2, indépendants	x	x	x

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs :

10.1.3.1 Extérieur : 2 + 1 rétroviseur extérieur de surveillance

10.1.3.2 Intérieur : 2 rétroviseurs intérieurs de surveillance avec porte médiane M

1 rétroviseur intérieur de surveillance avec la porte médiane S

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.

10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite

10.1.7 Equipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, chauffage autonome alimenté au combustible liquide (par réservoir spécifique ou non)

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : face AV côté D derrière la calandre

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V N E S F R 1 6 0 0 * 0 0 0 0 0 1

Code constructeur	Descripteur	(*) Usine de fabrication	Indicateur
VNESFR	1600	*	000001

10.2.4 Le numéro d'identification commence à pour les versions 6A-7A et 5C-6C-7C.

V N E S F R 1 6 0 0 * 0 0 2 6 7 2

Le numéro d'identification commence à pour les versions 6H-7H

V N E S F R 1 6 0 0 * 3 1 0 7 8 7

Identification du moteur : sur Carter partie haute, côté droit

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque du constructeur : néant.
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 9 bars.
- 11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
 - 11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant
 - 11.4.2 - à la tête de commande : néant.
- 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
- 11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : /

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IVECO FRANCE, 1, Rue des combats du 24 Août 1944 - porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :

- de catégorie internationale : M3,
- genre : TCP
- marque : IRISBUS
- type variantes versions : SFR160, versions 6A - 7A - 5C - 6C - 7C - 6H - 7H

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

Cette extension est motivée par l'introduction en option :

- de l'aménagement cabine toilette pour les versions 6H et 7H
- d'un réservoir d'urée supplémentaire

et par la mise à jour des réglages moteur et des classes environnementales correspondantes

Nota : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Dérégations ministérielles n°32615 du 20 avril 2005 et n° 32875 du 30 janvier 2006 en ce qui concerne la longueur de la plate-forme élévatrice

Mentions particulières (à reporter sur la carte grise) : Nombre de places assises : (véhicule à nombre de places variable), en version 5C = 52

en versions 6A - 6H = 61 et en version 6C = 60

en versions 7A - 7H = 65 et en version 7C = 64

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° L-0294-05-08

fait à LYON, le 13 novembre 2007

fait à LYON, le 14 novembre 2007

l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines
Alain DANIERE

Pour le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Jean-luc PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné

- Constructeur : IVECO France, Porte E - 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX
certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque IRISBUS

(D.2) Type Variante Version Type SFR 160

Variante:

Version: ~~6A - 7A - 5C - 6C - 7C - 6H - 7H~~(1)

(D.3) Dénomination commerciale ARWAY-CROSSWAY-RECREC-EVADYS H (1)

V N E S F R 1 6 0 0 M 0 0 3 0 4 4

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2)

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kt): 19 300

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kt): ~~19 000~~ ou 19 100 ou 19 000 (3)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kt): ~~22 000~~ ou 22 600 ou 22 600 (3)

(G) Masse en service (G1 + 75) (Kt) (2): 13375

(G.1) Masse à vide national (PV) (Kt) (2): 13300

(J) Catégorie internationale : M3

(J.1) Genre national : T.C.P.

(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : CAR

(K) Numéro de la réception par type : L-0294-05-08

(P.1) Cylindrée (cm³): 7790

(P.2) Puissance nette maximale (kW): 243 ou 247(1)

(P.3) Source d'énergie : G.O

(P.6) Puissance administrative (CV) : 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur), véhicule à nombre de places variable : en version 5C = 52 en versions 6A-6H = 61 en version 6C = 60

en version 7A-7H = 65 et en version 7C = 64

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : ~~85 - 86 - 87~~ (1)

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 540

(V.7) CO₂ : /

(V.9) Classe environnementale : (1)

05550651C avec moteur F28E3682A*R ou moteur F28E3682B*R
05550651D avec moteur F28E0680A*U ou moteur F28E0680B*S
05550651K avec moteur F28E3682A*U ou moteur F28E0680B*U

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota),
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

Fait à,

Le

06 FEV. 2008

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 730 Euros
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 Venissieux Cedex
Tél : 04 78 38 61 11 LYON

(1) Rayer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Rayer la mention inutile, le véhicule équipé - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électromagnétique sur transmission admet un PTAC de 19 300 kg et d'un PTRA de 22 600 kg
d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique sur transmission admet un PTAC de 19 100 kg et d'un PTRA de 22 600 kg

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.313-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295 / 80 R 22.5 (3 161)
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr / min (avec couple 14/43 (1/3,07) pour la boîte I et avec couple 6/37 (1/4,63) pour la boîte II et couple 11/41 (1/3,73) pour la boîte III)

Boîte I : (ZF 6S1600 ou ZF 6S1601)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	* Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ^{ère}	1 / 7,72	1 / 3,07 (14x43)	1	1 / 23,7	8,053
2 ^{ème}	1 / 4,42	1 / 3,08 (12x37)		1 / 13,57	14,065
3 ^{ème}	1 / 2,66	1 / 3,21 (14x45)	1	1 / 8,166	23,37
4 ^{ème}	1 / 1,79	1 / 3,36 (11x37)		1 / 5,495	34,731
5 ^{ème}	1 / 1,28	1 / 3,42 (12x41)	1	1 / 3,927	48,57
6 ^{ème}	1 / 1	1 / 3,73 (11x41)		1 / 3,07	62,169
AR	1 / 7,10			1 / 21,797	8,756

Boîte II : (VOITH D664.5)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min
1 ^{ère}	1 / 5,027	1 / 4,63 (8x37)	1	1 / 23,275	8,2
2 ^{ème}	1 / 1,36	1 / 4,89 (9x44)		1 / 6,2968	30,31
3 ^{ème}	1 / 1	1 / 5,125 (8x41)		1 / 4,63	41,222
4 ^{ème}	1 / 0,735	1 / 5,29 (7x37)		1 / 3,403	56,085
AR	1 / 4,1			1 / 18,983	10,054

Boîte III : ZF 12AS1601

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min
1 ^{ère}	1 / 12,326			1 / 45,94	4,15
2 ^{ème}	1 / 9,59			1 / 35,74	5,34
3 ^{ème}	1 / 7,435	1 / 3,73 (11x41)	1	1 / 27,71	6,89
4 ^{ème}	1 / 5,784			1 / 21,56	8,85
5 ^{ème}	1 / 4,565			1 / 17,015	11,22
6 ^{ème}	1 / 3,552			1 / 13,24	14,42
7 ^{ème}	1 / 2,7			1 / 10,06	18,95
8 ^{ème}	1 / 2,101			1 / 7,831	24,37
9 ^{ème}	1 / 1,629			1 / 6,07	31,43
10 ^{ème}	1 / 1,287			1 / 4,72	40,41
11 ^{ème}	1			3,73	51,21
12 ^{ème}	1 / 0,778			1 / 2,9	65,82
AR	1 / 11,413			1 / 42,54	4,47

Boîte IV : (ZF 6HP604C)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min
1 ^{ère}	1 / 7,43	1 / 4,56 (9x41)	1	1 / 15,62	12,21
2 ^{ème}	1 / 2,01	1 / 5,125 (8x41)		1 / 9,16	20,84
3 ^{ème}	1 / 1,42		1	1 / 6,47	29,5
4 ^{ème}	1 / 1,00			1 / 4,56	41,9
5 ^{ème}	1 / 0,83		1	1 / 3,78	50,48
6 ^{ème}	1 / 0,585			1 / 2,665	71,6
AR	1 / 4,84			1 / 22,05	8,66

- 4.5 Vitesse maximale calculée : environ 168 km/h au régime de régulation à vide.
- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.
- 4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif additionnel.

5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : combinés «cousin-amortisseur télescopiques», valve de nivellement, barre stabilisatrice.
- 5.2 Arrière :
- 5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.
- 5.3 Essieux relevables ou délestables : /
- 5.4 Suspension spécifique : En option possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.
- La suspension revient automatiquement en position route à 15 km/h ou est asservie aux portes et au sein de point d'arrêt.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
- 6.2 Diamètre de braçage hors-tout (m) : 18,12 en version 5C - 21,214 en version 6A - 5C et 6H - 23,326 en version 7A - 7C et 7H

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type H-1).
- 7.2 Répartiteur de freinage : non.
- 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série (catégorie 1). Dispositif comportant un capteur par roue, régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV. Un voyant orange au tableau de bord signale toute défaillance.
- En option : dispositif anti-patinage (ASR).
- 7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
- 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : pneumatique.
- 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (ressorts)
- 7.6 Assistance des freins : sans objet.
- 7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé : 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR, servitudes : 1 de 30 litres + 1 de 15 litres avec la boîte Astronic + en option 1 de 15 litres pour le dispositif de descente auxiliaire du frein de stationnement
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique.
- 7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
- 7.8 Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service :
- 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques
- 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques
- 7.8.2 Frein de secours : à disques
- 7.8.3 Frein de stationnement : à disques

- 7.9 Ralentisseur :
- Frein moteur par décompression : de série
 - Ralentisseur électrique ou hydraulique en option, ralentisseur électrique obligatoire avec le pont 11x41 associé à la boîte I.
- 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Ralentisseur électrique et hydraulique en option.
- 7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
- Avec boîte I et boîte III: frein moteur par décompression
 - Avec boîte I et pont (11x41): frein moteur par décompression et ralentisseur électrique
 - Avec boîte II : combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar.
- 8.1.2 Aménagements particuliers : en option
- Double vitrage (*)
 - Chauffage autonome (*)
 - Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
 - Air conditionné (*)
 - Roue de secours (*)
 - Rack à bagages (*)
 - Cabine toilette uniquement en version 6H et 7H avec la possibilité d'un kit de condamnation permettant l'installation de 2 places assises (*)
 - Podium et porte bagages démontables (1) Voir 8.3.1 et 8.4.2
 - un ou deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant), uniquement avec porte médiane double (2) voir 8.3.1 et 8.4.2

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.

(1) Le démontage du podium supprime 4 places assises

(2) l'installation d'un pack UFR supprime 6 places assises et

l'installation de deux packs UFR supprime 8 places assises

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m ³)					
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Option	Nombre	SOUTES	
				Emplacement	Volume
6A	Médiane simple	Sans	1	dans l'emplacement	5,88
		Sans	1	dans l'emplacement	5,6
7A	Médiane simple	Sans	1	dans l'emplacement	6,98
		Sans	1	dans l'emplacement	6,7
5C	Médiane simple	Sans	1	dans l'emplacement	3,26
		Sans	1	dans l'emplacement	3
6C	Médiane simple	Sans	1	dans l'emplacement	5,35
		Sans	1	dans l'emplacement	5,1
7C	Médiane simple	Sans	1	dans l'emplacement	6,35
		Sans	1	dans l'emplacement	6,09
6H	Médiane simple	Sans	1	dans l'emplacement	6,47
		Sans	1	dans l'emplacement	6,19
7H	Médiane simple	Sans	1	dans l'emplacement	7,69
		Sans	1	dans l'emplacement	7,41

Option pouvant diminuer le volume des soutes pour les versions 6H et 7H

- Cabine toilette = - 0,91 m³

- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profils et tôles embouties assemblées par soudure.

8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.

8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.

8.3 Nombre de places :

8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES (*) et (**)						
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Nombre de pl. assises		nbre max de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		y compris conducteur			Max	Mini
		Max	Mini			
6A	Médiane M ou S	61*	54	26	87	54
		60**				
	Médiane D	59*	50	28	86	50
		56**				
7A	Médiane M ou S	65*	58	21	86	58
		64**				
	Médiane D	63*	54	27	89	54
		62**				
5C	Médiane M	52**	40	25	77	40
		51*				
		52	38	24	76	38
	Médiane N	50**	38	24	74	38
		49*				
6C	Médiane M	60**	48	29	89	48
		59*				
		60	50	28	88	50
	Médiane N	58**	50	28	86	50
		57*				
7C	Médiane M	64**	52	31	95	52
		63*				
		64	50	30	94	50
	Médiane N	62**	50	30	92	50
		61*				
6H	Médiane M ou S	61*	40	29	90	40
		60**				
	Médiane D	59*	38	28	87	38
		58**				
7H	Médiane M ou S	65*	44	26	91	44
		64**				
	Médiane D	63*	42	30	93	42
		62**				

* avec siège convoyeur ; ** sans siège convoyeur

(1) le nombre de places assises est diminué de 4 places, lorsque le podium est démonté

(2) le nombre de places assises est diminué de 6 places, en présence d'un pack UFR le nombre de places assises est diminué de 8 places, en présence de deux packs UFR